



CONSEIL DE QUARTIER : VIEIL AVON / GAMBETTA

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

DU 09 OCTOBRE 2015

Cabinet du Maire

Le Conseil de quartier s'est réuni à 20H30, à la Maison dans la Vallée (salle de la Mezzanine), sous la présidence de Marie-Charlotte NOUHAUD, Maire d'AVON.

Etaient également présents :

* **Membres du collège « Elus »**

Muriel CORMORANT – Adjointe au Maire déléguée à la Démocratie de proximité
Pascal LUSSEAU - Conseiller Municipal délégué à la Démocratie de proximité
Geneviève ARNAUD – Conseillère Municipale déléguée aux Affaires scolaires et extra scolaires
Michel DANNEQUIN – Conseiller Municipal délégué à l'Environnement et aux ERP

* **Membres du collège « Habitants »**

Halim ABDELMOUMNI - Sandrine AUGUSTE-SAGET - Jean-Pierre BECKER - Brigitte DIDIERJEAN -
Christiane DUBOIS - Véronique FABRE - Josiane ITALIANO - Vanessa JEMEAU – Henry LEONARD - Eric
PUAUD – Michèle VILLEBEUF - Suzon VIROT

* **Membres du collège « Associations et Partenaires économiques »**

Patricia FRIGOUT représentante de PAROLES DE MARAICHERS
Marie-Françoise OLIVIER représentante des GITES DE LA DAME JEANNE

Etaient excusés :

Véronique ABDELMOUMNI
Pierre GALUT
Olivia WILLAUMEZ
Antoine CARDUCCI
Serge PICAUD
Marie-Noëlle VELAY

Etaient absents :

Laurent MINI
Bruno ARRI
Vincent HUC – boulanger
Marc LEMEREZ - Conseillère Municipale d'opposition

Intervenante invitée

Françoise TOMASCHKE - Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme, à l'Environnement et aux Travaux

Secrétaire de séance : Vanessa JEMEAU

1 / VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 12 MAI 2015

Le compte rendu de la réunion précédente du 12 mai 2015 est adopté à l'unanimité

2/ VALIDATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2015

Ce point est retiré de l'ordre du jour, la validation du compte-rendu de l'assemblée plénière par les membres du Conseil de quartier n'étant pas requise au regard de l'article 7 de la charte régissant leur fonctionnement qui énonce « *Un compte-rendu est dressé, communiqué par le cabinet du maire à tous les membres du Conseil de quartier, et publié sur le site Internet de la ville (www.avon77.com)* ».

3 / PRÉSENTATION DE TROIS MEMBRES SUPPLÉANTS DEVENUS TITULAIRES

Michèle VILLEBEUF devient membre titulaire du collège « Habitants » suite à la démission de Simone PONSON le 18/06/2015 pour raison de santé.

Marie-Françoise OLIVIER devient membre titulaire du collège « Associations et Acteurs économiques » suite à la démission de Claire BIAUSSAT, esthéticienne, le 11/05/2015 pour raisons familiales.

4/ INFORMATIONS ET DÉBATS SUR L'ACTUALITÉ DE LA VILLE

4-1 / LE LOCAL DES RESTO DU CŒUR

Il s'agit de consulter les membres du conseil de quartier sur le déménagement nécessaire des Resto du Cœur et prendre leur avis sur leur localisation future.

Ils sont actuellement dans une maison qui appartient à la ville d'Avon situé Place du 14 Juillet, les bénéficiaires accédant au local par le Chemin de la Messe.

Deux membres bénévoles des Restos du Cœur à Avon sont membres du Conseil des Sages.

Ils ont fait part des problèmes qu'ils rencontrent lors des distributions et se sont inquiétés du report à une date indéterminée de leur déménagement promis par Mme le Maire dans un nouveau local.

Les locaux actuels sont dangereux et pas aux normes.

Il y a 43 bénévoles pour 250 bénéficiaires en hiver et 130 bénéficiaires l'été.

Les bénéficiaires attendent dehors, parfois sous la pluie.

De plus, pour accéder à l'étage, il y a des escaliers intérieurs étroits en piteux état et sans rampe.

Les bénévoles ont à leur disposition :

- en été - une MEGANE break non réfrigérée affichant 200.000Kms au compteur donnée par l'association des Resto du Cœur qui leur sert pour se rendre le jeudi au CARREFOUR MARKET d'Avon et au CASINO de Vulaines.

- en hiver - pour se rendre à Rungis le jeudi et le mardi - pendant 2 mois un camion avec cellule non réfrigérée de 3,5 tonnes prêté par la ville d'Avon (comme celui qui arrose les fleurs) avec un chauffeur (souvent le gardien de Bel Ebat), et les 2 autres mois avec un camion MASTER non réfrigéré de 1.2 tonne mis à disposition par Fontainebleau avec un chauffeur.

Le déchargement se fait dans la cour donnant sur la Place du 14 juillet à l'aide d'un escabeau pour monter dans le camion et d'une planche pour glisser les colis de marchandises jusqu'au sol.

Les bénévoles qui viennent en voiture sont au nombre d'une dizaine.

Les bénéficiaires viennent quant à eux pour la plupart à pied ou par le bus.

Mme le Maire indique qu'il y existe des invariants

1/ il est hors de question qu'ils soient localisés à l'extérieur du cœur de ville ou en dehors de la ville

2/ il faut que le local soit accessible à pied et, si possible, proche de la gare.

3/ le local doit permettre de recevoir les bénéficiaires dignement.

L'un des membres suggère la construction de chalets en bois installés sur le parking de la Maison dans la Vallée. Un autre membre suggère d'utiliser la villa « Les ruches » située sur l'Avenue Franklin Roosevelt qui est actuellement en vente, en un seul lot, avec le centre de tri postal, le propriétaire actuel refusant la division en plusieurs lots. Le prix en est trop élevé pour que la Mairie se porte acquéreur.

Mme le Maire souhaiterait que le futur local soit un lieu associatif solidaire, en y installant également l'AMAP (qui dispose parfois d'un surplus de marchandises) ce qui permettrait un apprentissage de la diététique et de la cuisine, en plus des missions de banque alimentaire, d'accès à la culture, d'écoute, d'accueil et d'insertion sociale et professionnelle portées par les Resto du Cœur.

La municipalité réfléchit à plusieurs solutions, étant précisé que c'est le dernier hiver passé dans les locaux actuels.

4-2 / LE BOIS DES CARMES (dit parfois Bois des Moines ou du Prieuré)

Françoise TOMASCHKE - Adjointe au Maire – intervenante invitée

Il s'agit du bois appartenant à la ville faisant face à la bibliothèque rue Jacques Durand qui se poursuit avenue de Nemours le long de la coulée verte jusqu'à la rue de Bezout.

C'est un avant-projet d'intérêt général porté par la municipalité qui consisterait à démolir les palissades en béton pour les remplacer par une piste cyclable en site propre s'englobant dans un maillage de pistes cyclables reliant les établissements scolaires (Collège de la Vallée, Lycée Uruguay) avec matérialisation d'une nouvelle piste cyclable (perméable avec construction de puisards) avenue de Nemours jusqu'au Petit Bel Ébat puis allée de Diane à la lisière de la forêt (accord avec l'ONF avec signature d'une convention) pour permettre de rejoindre à pied, en vélo, en poussette, le pont de TP GOULARD puis le complexe de cinémas de la Halle de Villars.

Ce projet sera présenté à la Région pour subventions.

Cet avant-projet est soumis aux membres du Conseil de quartier afin qu'ils se concertent et transmettent leurs commentaires, avis, propositions. Mme TOMASCHKE leur en transfèrera les plans lorsqu'ils seront prêts pour une meilleure approche et compréhension.

4-3 / LE PARC DE BEL ÉBAT

Françoise TOMASCHKE - Adjointe au Maire – intervenante invitée

Mme TOMASCHKE informe les membres du Conseil de quartier de l'avant-projet relatif à l'aménagement du Parc de Bel Ebat afin de les associer à la réflexion très en amont.

L'avant projet consisterait à décaler légèrement l'entrée technique actuelle sur l'avenue de Nemours, par la pose d'un portail et une mise en accessibilité permettant d'accéder à l'aire de jeux puis à reprendre, en 2016, l'allée centrale menant au Manoir afin de la rendre praticable. Plus tard, les palissades seraient abattues.

Mme CORMORANT précise que les membres du Conseil des Sages ont déjà suggéré la rénovation du parcours de santé qui pourrait être réalisée à moindre frais par les Services Techniques de la Ville avec achat (400€) d'un panneau décrivant le parcours.

Mme TOMASCHKE sollicite les membres du Conseil de quartier afin qu'ils donnent leur avis sur l'aménagement du mobilier urbain dans le parc ainsi que sur l'aire de jeux (type de jeux, matériaux, etc...) mais aussi concernant les plantations et végétaux.

5/ INFORMATIONS ET DÉBATS SUR L'ACTUALITÉ DU QUARTIER

5-1/ L'USINE DE BITUME DE L'ENTREPRISE GOULARD

Michel DANNEQUIN – Conseiller Municipal délégué à l'Environnement

Beaucoup de riverains ont interpellé la nouvelle municipalité à ce sujet.

M. DANNEQUIN précise qu'un arrêté préfectoral de 2008 autorise l'exploitation mais dans le stricte respect des normes imposées. Un plan qualité est prévu avec un autocontrôle validé par l'entreprise GOULARD auquel s'ajoute un contrôle de la Direction Régionale de l'Environnement.

Malgré des transformations indéniables, les riverains se plaignent encore de nuisances olfactives et sonores et de poussières fines, notamment lorsque les camions quittent l'usine sans bâcher alors qu'ils en ont l'obligation. Ils constatent que les conditions météorologiques jouent son rôle.

L'entreprise a modifié son mode de traitement du bitume en exploitant à froid, et non plus en chauffant le produit, ce qui a considérablement amélioré l'atmosphère ambiante.

Pourtant, le CDAS prétendrait que les normes sont encore dans le rouge.

La direction de l'entreprise GOULARD veut bien déménager dans un autre lieu mais il faut impérativement que ce soit à proximité d'une voie de chemin de fer.

Madame le Maire propose aux membres, s'ils le jugent utile, que M. SCARFATO, chef d'agence, vienne à un prochain Conseil de quartier pour réponse à leurs questions.

Par ailleurs, M. DANNEQUIN se propose comme interlocuteur des riverains au sein de la Mairie.

5-2 / LES INCIDENCES LIÉES A L'OUVERTURE DU COMPLEXE DE CINEMAS

Initialement prévue le 16 septembre puis le 23 septembre 2015, l'ouverture du complexe de cinémas CINÉPARADIS a eu lieu le vendredi 2 octobre 2015.

Il n'est donc pas en l'état possible de déterminer la nature des incidences, ni les répertorier et les quantifier.

Ce point sera remis à l'ordre du jour du Conseil de quartier de février 2016.

5-3 / LES RÈGLES DE STATIONNEMENT DANS LE QUARTIER ET LE MACARAVON

Françoise TOMASCHKE - Adjointe au Maire – intervenante invitée

A compter du 1^{er} novembre 2015, les règles de stationnement vont être modifiées.

Mme TOMASCHKE expose que :

* **le stationnement devient payant**

- sur les parkings rue du viaduc, rue de la petite vitesse, devant l'ancienne piscine de la forêt à la journée (5€) ou à la demi-journée (3€) alors qu'il était jusqu'à présent limité à 5H.
- avenue Franklin Roosevelt depuis le carrefour de l'avenue des Carrosses et avenue Charles de Gaulle jusqu'à la rue Dorion, pour une courte durée (2h maximum avec les 30 premières minutes gratuites matin et après-midi).

Pour les résidents de ces voiries, l'obtention d'un ticket résident est prévu (18€/mois).

* **pour le stationnement en zone bleue**

- soit mettre son disque et le changer régulièrement ou changer de place,
- soit acheter un MACARAVON (35€/an) qui permet de rester stationner toute la journée sans avoir à changer son disque ou de place.

Les habitants qui se déplacent avec leurs voitures pour aller travailler n'auront pas besoin du MACARAVON s'ils partent avant 9H et rentrent après 19H.

Non obligatoire, le MACARAVON est limité à un véhicule par famille avonnaise.

Il est mis en place pour inciter les personnes à changer leur méthode de déplacements et à garer leur voiture dans leur garage ou leur cour privative ou le parking privé de leur résidence.

Dans le quartier :

- la rue Rémy Dumoncel reste en zone bleue avec augmentation des places 5 minutes devant les commerces, notamment le café et la supérette.
- le parking de la Place du Marché sera désormais en zone bleue avec possibilité d'un MACARAVON.
- le parking de la Mairie reste en zone bleue sans possibilité d'utilisation du MACARAVON.

Un membre du Conseil de quartier rappelle que, comme dans beaucoup d'autres villes, la solution au stationnement des usagers de la gare peut être trouvée dans la création d'un parking relais. Faut-il encore disposer d'un terrain pour l'implanter ?

La première année sera test et des ajustements seront apportés, s'ils se révèlent nécessaires. En accord avec le vice-président, ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil de quartier de février 2016 pour observations, commentaires et premier bilan.

6/ RETOUR SUR L'AVANCEMENT DES PROJETS PRÉSENTÉS EN ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE LE 23 JUIN 2015

Le projet central présenté par le Conseil de quartier VIEIL AVON / GAMBETTA lors de l'assemblée plénière du 23 juin 2015 consiste en un réaménagement urbain de la Place Carnot.

Mais l'ancien vice-président a suggéré également l'organisation de soirées contes et le maintien de l'activité pétanque chaque dimanche soir avec des horaires adaptés (16H l'hiver/17H l'été) pour respecter le voisinage. Elle constitue une animation forte dans le quartier (80 personnes) et « réussit à faire se croiser toutes les idées entre les quartiers ».

6-1 / QUELQUES PRÉCONISATIONS SUR LE STATIONNEMENT AUTOUR ET SUR LA PLACE CARNOT

Elles ont fait l'objet d'une étude de faisabilité technique, juridique et financière menée cet été par les Services municipaux.

- Envisager éventuellement une zone bleue sur la Place Carnot
R : NON car les clients du cabinet médical où il y a souvent beaucoup d'attente risquent d'être verbalisés et les instituteurs seraient contraints de changer régulièrement leur disque bleu.
- Lignes jaunes devant les portails de la rue Carnot, rue de la Moinerie et rue Jean Mermoz.
R : NON sinon il faudrait les tracer sur toute la ville. L'application du Code de la Route qui fait interdiction de stationner suffit à solutionner l'incivisme des automobilistes.
- Réfléchir pour mettre en sens unique la rue Carnot, arrivant sur la Place Carnot et en remontant la rue de la Moinerie.
R : A l'étude par les Services Techniques de la ville.
- Positionner une allée centrale entre les deux rangées de voitures sur la Place Carnot pour créer un périmètre de sécurité pour la circulation à pied des enfants et des adultes avec en sortie un passage piétons menant aux écoles maternelle et primaire.
R : NON car c'est une voirie. De plus, il serait nécessaire de modifier la configuration des parkings ce qui n'est pas envisageable.

6-2 / QUELQUES PROPOSITIONS CONCERNANT L'AMÉLIORATION DE L'ESPACE DE LA PLACE CARNOT (partie sans stationnement)

Elles ont été également étudiées cet été par les Services municipaux.

- Rajouter quelques bancs sur la place.

R : OUI - Interrogés sur leur emplacement, les membres du Conseil de quartier sont favorables à l'installation de 3 bancs supplémentaires (600€ chacun) installés en vis à vis des 3 déjà installés pour plus de convivialité.

- Organiser sur la place la fête entre voisins, des animations type téléthon ou la foulée impériale.

R : OUI ces manifestations s'y déroulent déjà. Le dimanche soir un camion à pizza devait venir mais pas possible car il refuse de payer la redevance pour occupation du domaine public. En revanche, le mardi midi, un autre camion à pizza vient sur la Place Carnot à la satisfaction des riverains et des habitants du quartier.

- Installer un branchement électrique

R : Il existe déjà mais n'est pas accessible à tout public pour des raisons évidentes de sécurité. Il est possible de demander le branchement pour des manifestations ponctuelles se déroulant à cet endroit.

- Installer un espace de jeux d'enfants sur la place et la création d'un square seraient appréciées par les Avonnais mais il faudrait mettre une barrière en bois le long de la rue tout en interdisant les jeux de ballon qui sont actuellement peu fréquents.

R : L'installation de canards à ressort mais aussi d'une table de ping-pong ou d'un jeu d'échec géant (propositions du Conseil des Sages) est envisagée mais subsiste le problème pour entreposer les pièces de l'échiquier, et la présence d'une personne pour les remettre en début et fin de journée. De plus, le coût global de cette installation est d'environ 50.000 €.

6-3 / LA COMMUNICATION

- Développer la communication sur l'existence du parking du tennis qui se trouve rue du Père Jacques. Les membres du Conseil de quartier ont remarqué que la verbalisation récente et accentuée rue Rémy Dumoncel a eu comme impact une plus grande utilisation de ce parking.

R : OUI et lui donner un nom. Les membres du Conseil de quartier proposent « Parking des Carmes ». Quid de l'avenir du 2^{ème} tennis ? Les membres du Conseil de quartier se prononcent pour son maintien mais il faudrait rénover le revêtement.

7 / ANNONCE DES DATES IMPORTANTES D'AGENDA

- **Du lundi 12 au vendredi 16 octobre 2015** – Semaine Bleue – animations et spectacles tous les après-midi à la Maison dans la Vallée
- **Samedi 10 octobre 2015 – 20H30** – **Ouverture de la saison culturelle** avec la Caravane du Caire – Spectacle à la Maison dans la Vallée ouvrant la saison culturelle 2015/2016
- **Dimanche 11 octobre 2015 – 17H30** Retransmission du match de rugby France / Irlande à la Maison dans la Vallée
- **Lundi 12 octobre 2015 – 20H30** – Conseil de quartier FOUGERES / VALVINS – Salle Polyvalente des Terrasses – réunion ouverte au public
- **Mercredi 14 octobre 2015 – 20H30** – Conseil de quartier CHANGIS / VALLEE – Pavillon de l'érable (rez-de-jardin) – réunion ouverte au public

- **Samedi 17 octobre 2015 – 14H30** – Séance d’installation du Conseil de la Jeunesse
- **Mercredi 21 octobre 2015 – 20H30** – Conseil de quartier HAUTE BERCELLE / GARE – Maison dans la Vallée (salle de la mezzanine) – réunion ouverte au public
- **Mercredi 21 octobre 2015 – 20H30** – Ciné Vallée – Maison dans la Vallée (Grande Salle)
- **Mercredi 3 novembre 2015 – 20H30** – Ciné Vallée - Maison dans la Vallée (Grande Salle)
- **Samedi 7 novembre 2015 – 20H30** – La succulente histoire de Thomas Farcy – Spectacle à la Maison dans la Vallée
- **Mardi 10 novembre 2015 - 20H30** - CONSEIL MUNICIPAL - Mairie AVON
- **Samedi 5 décembre 2015 - 14H30** – Accueil des nouveaux arrivants 2015 – Mairie d’AVON

8 / QUESTIONS DIVERSES

8-1 / RÉPONSES À CERTAINES QUESTIONS POSÉES LORS DE LA RÉUNION DU 12 MAI 2015

Q : Pourquoi y a-t-il eu aussi peu de communication sur la possibilité offerte aux Avonnais de récupérer des plants auprès des Services Techniques lors du reflourissement des massifs en avril 2015 ? Ne faudrait-il pas rétablir l’aboyeur, comme dans certains villages !

R : les plants seront retirés la 3ème semaine d’octobre, vers le 21 octobre 2015, et mis à disposition des Avonnais dans une benne sur le parking de la MDLV. Communication en sera donnée.

Q : L’organisation de la brocante en octobre 2015 autour de l’église est-elle envisagée ?

R : Celle-ci a été remplacée, le 12 septembre 2015, par un vide-greniers au Foyer Jean Fontenelle qui a été très apprécié par les habitants du quartier.

Plusieurs habitants de la rue Jeanne d’Arc subissaient la même gêne concernant le stationnement. La réunion avec les riverains de la rue promise lors du Conseil de quartier du 2 février 2015 pour convenir de l’aménagement de cette voirie s’est tenue le 16 mars 2015 et une solution satisfaisante a été trouvée en concertation.

Au nom des riverains, des remerciements sont transmis par un membre du Conseil de quartier à Mme le Maire ainsi qu’à Mme TOMASCHKE qui en informera les agents des Services Techniques.

8-2 / RETRANSCRIPTION DES ALERTES DES HABITANTS DU QUARTIER REÇUES DANS LA BOÎTE AUX LETTRES ET SUR L’ADRESSE ÉLECTRONIQUE

Le vice-président n’a pas encore reçu de mail sur l’adresse électronique **cq.vieilavon.gambetta@avon77.com**

Quant à la boîte aux lettres, il n’a pas trouvé de courriers déposés par les habitants du quartier mais certains l’ont alerté de vive voix essentiellement au sujet de problèmes de voirie.

Ainsi, une réunion de riverains est demandée pour une concertation sur la suppression de la circulation alternée rue du Souvenir.

Mme TOMASCHKE l’organisera prochainement en la présence des agents des Services Techniques, avec éventuellement un déplacement sur place.

8-3 / AUTRES QUESTIONS

- Q :** Par mail, un membre « absent excusé » signale « *la fuite de la fosse septique à la maison de retraite Eleusis comme l'année dernière à la même période de l'année. Cette fuite intervient sur la rue Rémy Dumoncel face à l'école. Il serait important de rappeler à cet organisme la nécessité de se mettre en conformité avec la loi et de supprimer la fosse septique. La fuite crée un réel désagrément ainsi qu'un risque sanitaire majeur pour les passants dont nos enfants ainsi que pour les employés et locataires déjà faibles de l'institution. Par conséquent, je vous serais reconnaissant de me tenir informé des actions qui seront entreprises par la mairie pour résoudre ce problème récurrent* » ?
- Q :** Y aurait-il possibilité d'installer en haut de la rue Rémy DUMONCEL des panneaux indiquant les commerces présents dans celle-ci, comme cela a déjà été demandé lors d'une précédente réunion du Conseil de quartier ?
- Q :** Rue des Bellingants, le sens unique n'est pas respecté. La Police Municipale pourrait-elle verbaliser ?
- Q :** A l'angle de la rue Rémy Dumoncel et de la rue Jean Fontenelle, le miroir s'est opacifié ?
- Q :** L'immeuble des Subsistances avenue Gambetta présente un danger pour les piétons car des pierres tombent sur le trottoir. Des barrières ont été posées tout le long mais la sécurité n'est pas totale ?
- Q :** Au carrefour de la rue du Souvenir et de l'avenue Gambetta, le panneau fin de limitation du 30 n'est pas bien positionné. Ne peut-on le mettre au niveau du feu rouge ?
- Q :** Les cyclistes peuvent remonter la rue Rémy Dumoncel (marquage au sol) mais cela s'avère très dangereux compte tenu de l'étroitesse de la chaussée. Sa suppression est-elle à l'étude ?
- Q :** Rue Père Maurice, il existe 3 sens interdits dont un est très inesthétique alors que l'église vient d'être rénovée. Pourrait-il être supprimé ou déplacé ?
- Q :** Le passage piéton rue Carnot près de l'école est très dangereux. Peut-on soit le déplacer ou enlever, soit mettre un agent ? La pose d'un panneau « école » est suggérée ainsi qu'un tracé sur la chaussée « sortie d'école ». Quelle suite sera donnée à ces propositions ?
- Q :** l'enlèvement des encombrants sera-t-il rétabli ?
- R :** Mme le Maire indique qu'il s'agit d'un sujet compliqué à gérer car interdiction de l'enfouissement remplacé par une obligation de tri et de recyclage. Elle réfléchit à l'enlèvement gratuit des encombrants une fois par an ou à l'organisation d'une tournée d'enlèvements payante pour laquelle les Avonnais s'inscriraient en se regroupant pour établir un parcours (test gratuit envisagé comme au Mée ou à Melun).

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 22H45.**

Muriel CORMORANT
Adjointe déléguée à la démocratie de proximité
pour la Présidente par délégation

Halim ABDELMOUMNI
Vice-président

Vanessa JEMEAU
Secrétaire de séance

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL